



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 Mars 2013

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve les chiffres du compte de gestion du budget principal présentés par le comptable du Trésor Public relatifs à l'exercice 2012 qui sont les suivants :

- Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2012 :	315 063.45 €
- Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2012 :	471 999.42 €
- Dépenses d'Investissement de l'exercice 2012 :	263 134.97 €
- Recettes d'Investissement de l'exercice 2012 :	67 720.00 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

- Excédent d'investissement de 41 177.08 €
- Excédent de fonctionnement de 665 113.28 €

Le résultat global cumulé de l'exercice présente un déficit d'investissement de 154 237.89 € et un excédent de fonctionnement de 667 811.36 €.

Le compte de gestion est approuvé après vote à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal élit pour président de séance Christian JEANNE, 1^{er} adjoint, afin de débattre du compte administratif 2012 et prend connaissance de l'état des consommations et des réalisations des crédits au budget principal de la commune.

Les chiffres sont exactement similaires au compte de gestion.

Le compte administratif 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour.

AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant le résultat global excédentaire de fonctionnement à la fin de l'exercice 2012, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter la somme de 154 237.89 € au compte 001 en dépenses d'investissement au Budget Primitif 2013 pour combler le déficit d'investissement ;
- de reprendre la somme de 665 113,28 € au compte 002 en recettes de Fonctionnement du Budget Primitif 2013.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après avoir examiné les comptes de l'exercice précédent et constaté les reports excédentaires, le Conseil Municipal décide de maintenir sans changement, après vote à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix pour, les taux des taxes locales pour l'année 2013, comme suit :

- Taxe d'habitation :	5,79% appliqué à une base prévisionnelle de 1 1108 000,	soit 64 153 €
- Taxe foncier bâti :	10,29 % appliqué à une base prévisionnelle de 866 300,	soit 89 142 €
- Taxe foncier non bâti :	16,90 % appliqué à une base prévisionnelle de 235 900,	soit 39 867 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Municipal vote et approuve le Budget Primitif 2013 à l'unanimité des membres présents, avec 10 voix pour, avec les dépenses et recettes suivantes :

- Dépenses d'Investissement :	756 907.89 €
- Recettes d'Investissement :	756 907.89 €
- Dépenses de Fonctionnement :	983 472.00 €
- Recettes de Fonctionnement :	1 103 301.36 €

LE TOTAL DES DEPENSES EST DE : **1 740 379.89 €**

LE TOTAL DES RECETTES EST DE : **1 860 209.25 €**

BUDGETS ANNEXES :

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve après vote à l'unanimité, les chiffres du compte de gestion présentés par le comptable du Trésor Public relatifs à l'exercice 2012 pour les budgets annexes « Lotissement des prés bouffeu » et celui des « quatre pieds de poiriers ». Aucun mouvement n'est constaté sur l'année 2012.

Dans le même temps, le conseil municipal approuve le compte administratif 2012, ainsi que le budget 2013 pour ces deux lots

RD 974, GROUPEMENT DE COMMANDE

Concernant les dépenses à engager pour les travaux d'aménagement du carrefour de la RD974, le Conseil Municipal accepte le principe du groupement de commandes avec le Conseil Général 21. La commune règlera ainsi directement ses propres dépenses.

ITINERAIRES EQUESTRES

Le Conseil Municipal est consulté sur la création d'un itinéraire équestre transmis par le directeur de la réserve naturelle de la Combe de Lavaux. Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur la mise en place de cet itinéraire. Une réserve est émise cependant

sur le tracé du parcours. Le Conseil Municipal souhaiterait supprimer les tronçons 57 et 58 et passer directement du tronçon 56 au tronçon 60, c'est à dire laisser le parcours sur le tracé de l'ancien chemin du tacot au niveau la carrière.
L'accord est donc reporté à la prochaine réunion, dès que le directeur de la réserve naturelle aura donné son avis sur cette remarque.

EGLISE TRANCHE A, CHOIX DES ENTREPRISES

Les crédits accordés par l'état aux communes (DETR) sont sur le point d'être débloqués. Le conseil décide donc d'entreprendre les travaux de réfection de l'église, tranche A, chœur et abside.

Le Conseil Municipal approuve les devis des entreprises retenues par l'architecte, soit :

- Lot N°1, maçonnerie, taille de pierre, entreprise DEMARS à Marcilly le Châtel, Loire pour un montant hors taxes de 54 500,00 €
- Lot N°2, charpente couverture zinguerie, entreprise UTB, agence de Bourgogne à St Nicolas les Côteaux, Côte d'Or, pour un montant hors taxes de 59 000,00 €.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les marchés et toutes les pièces se rapportant à l'opération.

ACHAT TERRAIN PRE BOUFFEAU

A l'issue de plusieurs correspondances, Monsieur MARCHAND Michel, propriétaire de deux parcelles aux Prés Bouffeau, s'est déclaré vendeur au prix proposé par la commune, soit celui établi par le service des Domaines lors d'une acquisition précédente, c'est à dire 12€ le m².

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'acheter les parcelles cadastrées AN122 et AN123, d'une superficie totale de 600m², lieudit « Prés Bouffeau » pour la somme totale de 7 200€, frais à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces s'y rapportant, auprès de Maître Nicolas TAICLET, notaire à Nuits Saint Georges, Côte d'Or.

RESULTAT DU RECENSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance des chiffres du dernier recensement de la population transmis par l'INSEE à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- population municipale : 697
- population comptée à part : 18
- population totale : 715 habitants

La population totale deviendra légale après publication du décret au journal officiel dans le courant de cette année.

PRIX DE L'EAU AU VOLUCOMPTEUR

Le Conseil Municipal fixe le prix de l'eau pour les usagers de l'automate de distribution de la Riotte.

Une moyenne du prix du mètre cube est définie d'après les deux dernières factures d'eau : 671 m³ pour la somme de 1 297,05€ soit 1,93 € le m³

A cela s'ajoutera l'amortissement du prix hors taxes de l'automate, réduit du remboursement du préjudice par l'assurance, soit 1 288 €, réparti sur 10 ans et sur la base de 20 usagers, soit :

$[(1690€ - 402€ = 1288€)/10ans]/20usagers = 6,50 €$, somme fixe annuelle à régler par chaque utilisateur en plus de sa consommation.

QUESTIONS DIVERSES

- Faits divers de la gendarmerie
- Projet de concert « Côte à Côte » à Morey le 6 juillet 2013 au Parc de la Combe.
- Passage du rallye des Hautes Côtes sur la RD974, les 11 et 12 mai
- Compte rendu de la réunion sur le changement des rythmes scolaires par la Communauté de Communes
- Installation d'une rampe le long des escaliers du caveau de la salle des fêtes

Prochain Conseil Municipal le mercredi 03/04/2013, à 19h en séance publique.